



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

N° Spécial

27 janvier 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous/Préfecture d'Antony du 27 janvier 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
N° 2021-01	22.01.2021	Arrêté renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire	3
N° 2021-02	22.01.2021	Arrêté renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire	3

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY
POLICE ADMINISTRATIVE

**Arrêté n° 2021- 01 du 22 janvier 2021
renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/116 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-150 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de renouvellement pour la gestion et l'utilisation du crématorium de Nanterre, formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société OGF, en date du 25 novembre 2020 ;

Vu l'attestation de conformité sanitaire du 30 décembre 2020 délivrée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, valable jusqu'au 17 décembre 2026 ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}

L'établissement Crématorium de Nanterre, sis 104 rue du Calvaire, 92 000 NANTERRE, est habilité, sous le n° **21-92-0218** pour assurer la gestion et l'utilisation du crématorium de Nanterre sis rue du Calvaire à Nanterre (92000), pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

**Arrêté n° 2021- 02 du 22 janvier 2021
renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/114 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-150 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de renouvellement pour l'exercice de diverses prestations funéraires, formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société OGF, en date du 25 novembre 2020 ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}

L'établissement PFG Services funéraires de Nanterre, sis 15, rue Maurice Thorez, 92 000 NANTERRE, est habilité, sous le n° **21-92-0121** pour exercer, pour une durée de cinq ans, les activités funéraires suivantes :

- Transport des corps avant mise en bière ;
- Transport des corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards ;
- Fourniture des voitures de deuil ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>